	Pays	Participation directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			En %	Détenue par	2004	2003
Corretora de Seguros Renault do Brasil S.A. . .	Brésil	1	99	Consorcio Renault do Brasil S/C Ltda	100	100
Artida S.A.	Espagne		100	Renault Financiaciones	100	100
RCI Gest Seguros LDA	Portugal		90	RCI Gest SCA S.A.	100	100
			10	RCI Gest SGPS S.A.		
Autres :						
SPV Alliance Auto Loans - Italy	Italie		(cf. note K)	RNC SpA		
FCC Rome Alliance Funding	France		(cf. note K)	RCI Banque S.A.		
FCC Alliance Auto Loans - France	France		(cf. note K)	Diac S.A.		
Sociétés intégrées proportionnellement :						
Financement des ventes France :						
Sygma Finance S.A.	France	50			50	50
Financement des ventes à l'étranger :						
Rombo Compania Financiera S.A.	Argentine	60			60	60
Renault Crédit Car	Belgique		50	Renault AutoFin S.A.	50	50
Companhia de Arrendamento Mercantil	Brésil	60			60	60
Renault do Brasil						
Companhia de Crédito, Financiamento e Investimento Renault do Brasil	Brésil	60			60	60
Overlease Srl (**)	Italie		49	RNC SpA	49	49
RFS Ltd.	Grande-Bretagne			Renault Acceptance Ltd	50	50
RCI Leasing Romania SRL (*)	Roumanie	50			50	
Sociétés mises en équivalence :						
Nissan Renault Wholesale Mexico S.A. de CV (*).	Mexique	15			15	

(*) Entités entrées dans le périmètre en 2004.
(**) Entités entrées dans le périmètre en 2003.

V. — **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.**

I. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1. Principes comptables suivis : La note II.N de l'annexe expose les principes de comptabilisation des opérations sur instruments dérivés de taux d'intérêt.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, de leur application, et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

2. Estimations comptables : Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, ainsi qu'exposé dans la note II.B de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la direction pour identifier, évaluer ces risques et déterminer leur niveau de couverture par des provisions à l'actif ou au passif du bilan. Nous avons apprécié l'analyse des risques encourus sur une sélection de débiteurs individuels ainsi que pour une sélection de portefeuilles évalués collectivement, les données et paramètres sur lesquels la société a fondé ses estimations. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique. — Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 25 mars 2005.

Les commissaires aux comptes :

Deloitte & Associés :
SYLVIE BOURGUIGNON ;
DAMIEN LEURENT.

Ernst & Young Audit :
BERTRAND BLUZAT.

C. — Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition au siège social.

92522

SOFISCOP

Société coopérative financière.
Société anonyme à capital variable.
Siège social : 7, rue Armand-Herpin-Lacroix, 35000 Rennes.
340 390 911 R.C.S. Rennes.
Siret : 340 390 911 00013

AVIS DE PUBLICATION

Les comptes au 31 décembre 2004 approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2005 et par le commissaire aux comptes ont été publiés dans le journal « Ouest-France » du 17 juin 2005.

92609

SOFISERVICE

Société anonyme au capital de 90 958 000 €.
Siège social : 89, rue Taitbout, 75009 Paris.
602 038 614 R.C.S. Paris.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2005, ont été publiés dans « Le Publicateur Légal » des 23 et 24 juin 2005.

92606